

VILLE DE ROSHEIM



Dossier suivi par :

Lisa De Carvalho

T : 03.88.49.27.08

[Lisa.decarvalho@rosheim.com](mailto:Lisa.decarvalho@rosheim.com)

<http://www.rosheim.com>

MAIRIE DE ROSHEIM

84 Place de la République

67560 Rosheim

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi et Mercredi

8h30-12h/14h-18h

Mardi et Jeudi

8h30-12h/13h30-16h30

Vendredi :

8h30-12h30

Samedi :

9h30-11h30

(permanence)

*Courrier du Maire aux Habitants de Rosheim*

**Objet : Projet d'économie d'énergie de la Ville**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sûrement déjà, la rentrée est rythmée par le **plan de sobriété énergétique** annoncé par le gouvernement qui nous incite à réduire notre consommation d'énergie en évitant toute surconsommation tout en tenant compte de notre impact environnemental.

Concernant notre Ville, nous sommes dans l'obligation de renouveler nos contrats de fourniture en gaz et en électricité. Ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire comme pour les particuliers, nous aurons une augmentation de **310 % pour le gaz** et vraisemblablement de **350 % sur l'électricité**. Si nous faisons une projection sur l'année 2023, nous devrions provisionner en fonctionnement pour le gaz 186 000 € (au lieu de 60 000 €) et 483 000 € pour l'électricité (au lieu de 138 000 €). Soit un surcoût de 471 000 € sans compter le carburant pour les véhicules de service (police, services techniques). Cette augmentation significative aura une incidence forte sur le budget de fonctionnement 2023 puisque les deux contrats de fourniture en gaz et en électricité seront effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Face à cette situation, il est essentiel de mettre en place des mesures d'économie. Vous trouverez ci-dessous nos actions.

**Chauffage**

La température du chauffage sera réduite dans tous les bâtiments communaux, en les bloquant à 19°C et 16°C pour les salles de sports.

Le chauffage sera régulé à la salle des fêtes et dans toutes les salles de sport inoccupées et sera mis hors gel au sein de l'école pendant les vacances scolaires.

**Eclairage public**

Dans un objectif d'économie d'énergie mais aussi de réduction de la pollution lumineuse nocturne qui permet de favoriser la protection de la biodiversité, **un lampadaire sur deux sera éteint jusqu'à 23h00 et après 5h00, et extinction totale entre 23h00 et 5h00 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.**

Nous vous informons également que les éclairages de Noël se limiteront à l'**axe principal** en respectant les mêmes **restrictions d'horaires** que pour les lampadaires (hors festivités des 24, 25, 26 et 31 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier).

### **Impact positif de la mise en place de LEDS**

Soucieux de notre impact environnemental, nous avons déjà mis en place un éclairage public en LEDS il y a quelques années sur environ la moitié des points lumineux. Le bilan est positif, puisque sur 5 ans, nous connaissons une **baisse de 21 %** des consommations d'énergie sur l'éclairage public, ce qui nous incite d'autant plus à continuer ce remplacement sur les prochaines années.

### **Des efforts au quotidien pour diminuer la facture**

Nous vous invitons, par vos propres actions de réductions de consommations d'énergies, à participer à l'effort collectif.

En espérant que vous comprendrez ces mesures, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

**Michel HERR**  
Maire de Rosheim  
Président de la CC des Portes de Rosheim



**N'hésitez pas à partager votre avis sur les actions mises en place**

par mail : [mairie@rosheim.com](mailto:mairie@rosheim.com) ou par courrier

Merci d'avance